

C'est donc que nous vous avons proposé non des impôts nouveaux ni des inventions qui sont à nous, mais des impôts qui ont déjà existé et qui existent dans différents pays.

Nous vous avons demandé 100 millions sur les matières premières. Sur les sucres, nous vous proposons une augmentation de 3 décimes nouveaux.

Sur les allumettes, une surtaxe qui produira 8,000,000 ; sur le sel, 5,000,000, et le papier 3,500,000 fr.

Vous, commission, placée comme nous sous le coup de la nécessité, a pensé qu'il n'y avait pas mieux à faire.

Tout le monde avait pensé à l'impôt sur le revenu ; il était donc tout naturel que votre commission y pensât aussi ; mais nous avons combattu cet impôt, car nous pensions, et c'est là notre certitude, que l'impôt sur le revenu était une arme mise aux mains du socialisme. Je le répète, à l'égard de cet impôt, j'ai dit : non. Mais la commission avait pensé, elle, que cet impôt pouvait n'être qu'en partie appliqué, et c'est alors que l'on a proposé l'impôt sur les valeurs mobilières.

Cet impôt a été très combattu ; la première objection qui a été produite a été l'affaiblissement de notre marché financier. Nous avons besoin d'un marché financier très étendu ; nous l'avons ; pourquoi le ruiner ?

En outre, que produirait cet impôt ? A peine 32 millions, et encore pour arriver à sa perception, faudrait-il employer des moyens plus inquisitoriaux et dispendieux que pour l'impôt sur le revenu.

Comme la commission avait d'abord pensé trouver un rendement de 80 millions, elle s'est trouvée ensuite en face d'un déficit de 32 millions ; c'est alors qu'elle a pensé aux matières premières pour parer au déficit.

Avec le droit de 3 0/0, comme elle vous propose d'adopter cet impôt, vous aurez un chiffre de rendement de 50 millions, et encore il vous a été clairement prouvé qu'un grand nombre d'industries subiraient un dommage réel.

Pourquoi avons-nous, à notre tour, présenté cet impôt avec le drawback ? Parce qu'il ne présente aucun danger pour l'industrie ; car si l'est préjudiciable, c'est plutôt à l'Etat qu'à la commerce.

Le drawback a été combattu et presque condamné parce que l'on a dit qu'il était contraire à nos traités avec l'Angleterre. Eh bien, je suis en mesure d'affirmer que, au contraire, c'est le projet de la commission qui est entièrement contraire aux traités, et non pas le drawback.

M. Thiers, après avoir examiné les droits comparatifs du traité de commerce, a dit : non, messieurs, vous ne pouvez élever les droits existants d'un demi pour cent, sans violer les traités ; alors il faudra faire comme l'Angleterre qui se paie tout journalièrement du traité ; il faudra le dénoncer, et j'ajouterai même que le jour où cette dénonciation sera faite, j'en serai fort heureux pour mon pays.

M. le président de la République passe ensuite en revue les impôts existants et ajoute : Je vous ai parlé de l'application du décime, mais je dois reconnaître que cette application, qui était possible il y a quelques mois, est devenue complètement impossible. Prenons un exemple des contributions directes ; ici, l'honorable orateur entre dans un examen des droits perçus en disant : Vous le voyez, cette augmentation d'un décime est complètement impossible ; en outre, les rôles existants ne pourraient plus servir, il faudrait en créer de nouveaux, et cette création coûterait au moins 105 millions ; eh bien ! pour la perception d'une somme qui serait relativement minime, nous n'avons pas cru devoir charger les frais de perception d'une pareille somme.

Par conséquent, tout le monde est d'accord : le décime sur les contributions, les patentes ou autres, est impossible.

M. Thiers passe ensuite à l'examen des autres impôts sur lesquels on a demandé à ce que le droit du décime soit appliqué et démontre clairement qu'il n'est pas possible d'établir cette augmentation.

Enfin, messieurs, nous arrivons aux matières premières. Avec l'impôt tel que nous vous le demandons, nous arrivons à une somme de 150 à 160 millions, et avec la somme dont je vous ai parlé tout à l'heure, nous pouvons atteindre la somme de 250 millions qui nous est nécessaire.

Cet impôt même est très facile à percevoir ; il est, par sa multiplication, presque insensible, et comme je vous le démontrerai, en

adoptant, vous protégerez l'agriculture. Il atteint toutes les classes d'une manière tellement imperceptible qu'il est presque impossible d'arriver à préciser cette somme. Enfin par le drawback, cet impôt qui est, je vous l'ai dit, presque insensible pour tous devient encore plus minime, et à l'égard du drawback, je vous le prouverai tout à l'heure, c'est presque une prime donnée à l'exportation. (Bruit et murmures.)

J'arrive donc à l'impôt proprement dit, à cet impôt qui, je le dis encore est presque imperceptible, et que l'on traite avec trop de dédain. J'affirme donc que cet impôt sera des plus fructueux et non désastreux.

M. le président de la République commence cet examen par le coton et rappelle que ce produit a été taxé plus qu'il ne le sera par l'application de la nouvelle taxe. M. Thiers établit ensuite que ce produit pour un impôt de 0,25 c. au kilogramme, produit une somme de 40 millions sans que l'industrie et le commerce aient à souffrir de cette légère augmentation. Puis ajoute : C'est donc 40 millions à trouver, sur lesquels nous aurons les droits de drawback à déduire, soit environ 4 millions, il reste 36 millions incontestablement acquis au Trésor, et je mets au défi qui que ce soit de me prouver le contraire.

Enfin, messieurs, je ne veux pas entrer dans de trop longs calculs, dans la crainte de fatiguer la Chambre ; mais je vous citerai ces deux exemples : Quelle sera l'augmentation pour les ménages, sur une chemise ? 2, 3 ou 4 sous. Sur une robe de 6 mètres ? (Rires et bruit.) C'est trop peu ? mettons 20 mètres : une dizaine ou une quinzaine de sous. La classe pauvre ne sera donc pas aussi surchargée qu'on a bien voulu vous le dire.

L'orateur passe ensuite à l'examen des laines, qui donneront une somme de 36 millions, dont il faut déduire 10 millions de droits de sortie, soit 26 millions acquis à l'Etat.

L'industrie des laines n'est donc pas ébranlée, comme on l'a dit. En effet, je répéterai le même calcul que j'ai cité et que j'ai fait sur la laine, c'est-à-dire que, sur un habit que l'on vend 150 francs, l'augmentation sera à peine de 24 sous. (Rires, bruit et rumeurs.)

Voilà donc un impôt encore clairement établi. (Bruit et rumeurs.)

Messieurs, je vous fatigue ; mais, je vous en prie, laissez-moi vous tirer de l'incertitude dans laquelle vous êtes à l'égard de cet impôt lorsque j'ai pris la parole. (Rumeurs.)

Laissez-moi terminer cette discussion ; car, je le déclare, si cet impôt n'était pas voté, je vous mets au défi d'en trouver un qui puisse le remplacer. (Vives rumeurs.)

M. Thiers passe ensuite à l'examen du rendement de la taxe sur les soies ; et, après avoir établi l'entrée et la sortie des soies brutes ou teintes, il ajoute :

Il reste donc en France 1,500,000 kil. qui produiront un total de 34 millions de fr., dont il faut déduire, pour droits de sortie, 27 millions de fr., soit un produit net de 7 millions de fr.

A l'égard de la dispersion de cet impôt, je vais vous citer un exemple. Nous avons cherché quel serait, sur la consommation de la soie, un impôt pareil, et nous avons trouvé que, sur une robe de 20 mètres, soit 150 francs pour la soie, ou 300 francs toute confectionnée, elle ne subira qu'une augmentation de 12 francs. Eh bien ! je vous demande si la fabrication des soies sera tuée en France parce qu'elle sera taxée dans de semblables proportions.

Maintenant, je vous achève ce que j'ai à dire sur les matières textiles. Si vous ajoutez un produit de 7 à 8 millions les lins et chanvres, vous aurez un résultat de 97 millions.

Voilà donc ces impôts, auxquels nous n'avons pensé que fort tard, nous donnant immédiatement une somme égale à la moitié de ce dont nous avons besoin. Admettons les variations dont on a parlé et qui se présenteront, c'est certain. Nous aurons toujours bien un total de 75 millions, chiffre que nous avons demandé.

Maintenant, Messieurs, en passant à l'examen des graines et plantes oléagineuses et autres produits, nous arrivons à 90 millions, qui font avec les 75 millions sur les textiles, un total de 165 millions.

Voilà donc, dans la situation embarrassante où nous nous trouvons, une somme de 165 millions, sans que l'industrie et le commerce aient beaucoup à souffrir, comme je vous l'ai démontré.

Si à cette somme on ajoute une somme de 15 millions de droits d'enregistrement, nous

arrivons ainsi à la somme dont nous avons besoin.

Vous voilà donc, messieurs, je le pense, complètement rassurés sur la situation précaire où nous nous trouvons, et convaincus que, sans embarras aucun, nous pouvons arriver à percevoir cette somme de 200 millions, dont on vous a fait un épouvantail.

M. Thiers combat ensuite les projets présentés par plusieurs membres, relatifs à un impôt sur la fortune de la France et sur les marchandises fabriquées.

Il ajoute : Comment vous vous êtes opposés à l'impôt sur le revenu comme étant inquisitorial, et vous nous en proposez un semblable !

Mais il faudra avoir, dans un magasin à part, ou des registres de négociants, ou des livres à souche ; il vous faudra une armée d'employés pour faire cette perception.

(Approbations à droite et à gauche.)

A l'égard des produits fabriqués, à quel moment saisissez-vous ces produits pour les déclarer terminés. Oui, mais comment ferez-vous. Et véritablement, je me demande comment des hommes de sens peuvent s'arrêter à de semblables hypothèses. (Bruit et rumeurs.)

Enfin, messieurs, je le répète, la commission a trouvé 32 millions sur l'impôt sur le revenu ; elle trouve 50 millions sur les matières premières ; enfin, sur le décime, 20 millions. Ce résultat est loin des 180 ou 200 millions qu'il nous faut.

Je vous le répète donc, messieurs, cet impôt, que nous ne vous forçons pas à accepter, cet impôt, qui n'est pas le nôtre, comme on l'a dit, mais qui est celui qui est le plus pratique, si vous le repoussez, que nous proposez-vous ? Quant à moi, je l'ai dit, je le déclare encore, je n'en connais et n'en vois pas d'autres en ce moment.

Ce que nous demandons, c'est un peu d'aide, c'est un peu de bonne volonté de votre part, c'est, enfin, de la confiance.

Je vous rappellerai certaine discussion très récente où on nous disait, sous toutes les formes, que nous avions tort ; eh bien ! cependant, le change baisse, les billets circulent. Nous n'étions pas tant dans l'erreur.

Eh bien ! messieurs, permettez-moi de vous le dire, il s'agit de voter avec discernement. Je ne veux pas diminuer votre liberté ; mais, je vous le répète, laissez-moi user de la mienne, et je vous donne ma parole, et je vous répète, que ce que je vous présente ne m'est dicté que par le patriotisme et l'amour du pays. (Vive approbation sur tous les bancs.)

M. le président fixe ensuite l'ordre du jour de lundi.

Suite de la discussion.
La séance est levée à six heures quinze minutes.

Lettre de Versailles

Versailles, le 13 janvier 1872.

La 7^e commission d'initiative parlementaire s'est réunie ce matin à neuf heures. Deux questions fort importantes lui étaient soumises, la question de dissolution de la Chambre et la question de son renouvellement par tiers.

La première était présentée par M. Quinet et ses amis ; nous connaissons depuis longtemps leur but, et nous savons l'esprit qui les pousse. Le parti radical se sent en minorité dans la Chambre ; il dit bien haut qu'on ne peut rien faire, qu'on ne peut trancher aucune question ; qu'il faut prendre un grand parti et en appeler à des élections nouvelles. Cela veut dire : Nous ne sommes pas les maîtres, tentons un nouveau coup pour le devenir. — Il n'y a pas autre chose sous ce beau projet. Si le parti radical était plus nombreux, s'il pouvait même espérer à un moment donné la majorité, nous savons parfaitement qu'il ne parlerait plus de dissolution. Il trouverait à l'Assemblée tous les pouvoirs constituants possibles, et Dieu sait ce qu'il en ferait. M. Gambetta a dit l'autre jour le vrai mot : « Si dans six mois nous n'avons pas une Convention, nous sommes perdus ! » Voilà le vrai sens du projet de dissolution.

La commission l'a écarté après une lutte assez vive.

Quant au projet du renouvellement de l'Assemblée par tiers, il a eu le même sort. Dans une précédente séance, la commission avait repoussé le renouvellement par cinquièmes, soutenu par M. de Ventavon. Elle a obéi au même principe en écartant le renouvellement par tiers.

Nous ne serions pas opposés en principe à ce mode de renouvellement de la Chambre, et la Commission non plus, bien qu'elle l'ait repoussé. Mais la raison qui l'a déterminée est puisée dans les circonstances présentes. Tout est provisoire, et toute tentative pour en sortir est difficile ; il faut donc se résigner à ce qu'on ne peut changer et attendre des événements l'occasion qui ne se présente pas.

Hier soir a eu lieu, aux Réservoirs, une réunion de la gauche républicaine, fort agitée et fort bruyante. On y a discuté la proposition Picard ; le projet et son auteur y ont été assez malmenés. — « parce qu'on ne veut pas de lui à Bruxelles, il vient ici mettre des bâtons dans les roues ! » s'écriait M. X... résumant dans ce mot toute cette intrigue. Car, tout bien considéré, c'est encore une intrigue.

satisfaire l'opinion ; nous avons M. Thiers, un homme qui... un homme que... un homme dont nous ne pouvons nous passer. Il suffit d'affirmer son pouvoir, etc.

Alors viendrait la fameuse présidence à vie. Et vous verriez qu'on serait assez adroit pour persuader que le pays la demande.

Voilà ce qui se dit ici tout bas, en présence de toutes ces petites intrigues dont, au premier abord, on n'avait pas saisi le sens ni le but.

M. Picard n'a rien inventé lui-même ; il a son ambassade où sa santé prospère et où il trouve la chance heureuse de se faire oublier. Il a trop d'esprit et de prudence pour lancer, en pleine discussion d'affaires, un pareil pétard et détourner l'attention à son préjudice. Il y a quelque chose là-dessous ;

Ce bloc enfumé ne nous dit rien qui vaille !

(Union.)

Le conseil d'enquête sur les capitulations a terminé l'examen de celle de Sedan. Si nous sommes bien renseignés, dit l'Union, le général de Wimpffen aurait été félicité pour les efforts honorables qu'il a tentés dans le but de faire jour à la tête des troupes, et aussi pour la résistance qu'il a opposée jusqu'à la dernière heure aux projets de capitulation ; mais il aurait été blâmé à cause de l'article 2 de la convention du 2 septembre, signée à Frenoy, avec le général de Moltke, et ainsi conçu :

« Vu la défense valeureuse de cette armée française, exemption pour tous les généraux et officiers, qui engagent leur parole, par écrit, de ne pas porter leurs armes contre l'Allemagne, et de n'agir d'aucune manière contre ses intérêts, jusqu'à la fin de la guerre actuelle. Les officiers et les employés qui acceptent ces conditions conserveront leurs armes et les effets qui leur appartiennent personnellement. »

En outre, dans son avis motivé, le conseil aurait attribué implicitement la plus grande part dans les désastres de cette douloureuse journée, d'un côté, à l'empereur pour son inertie, de l'autre, au conseil de régence, dont les funestes injonctions ont paralysé le commandement en chef.

Enfin, le conseil serait occupé maintenant à examiner les pièces concernant la capitulation de Metz, et le maréchal Bazaine ne tarderait pas à être appelé pour expliquer ses actes.

M. de Cathelineau voyage dans le Midi et reçoit dans plusieurs villes des ovations qui excitent naturellement les nerfs de messieurs les radicaux. Le Siècle, qui voit branler sa république, ne décolère plus, et sentant le ridicule de vouloir interdire toute promenade à M. de Cathelineau, il s'en prend, comme de raison, au clergé dont il signale partout l'action funeste. « Qu'on y prenne garde, s'écrie-t-il, le grand danger de l'heure présente est là ; au moment où nous sommes, l'ennemi déclaré de la France, c'est le clergé. » Suit une énumération des belles choses que rêve le Siècle et dont il ne peut venir à bout parce que le clergé est là. On voterait d'emblée l'instruction obligatoire, mais le clergé est là. On constituerait en un jour la république, mais le clergé est là. On fonderait la liberté de conscience de l'école en y mettant l'athéisme, mais le clergé est là qui repousse la séparation de l'école et de l'Église. Enfin, qui le croirait ? on referait bien vite la virilité et la pureté des mœurs grâce aux prédications et aux exemples du Siècle, mais le clergé est là « qui corrompt la raison publique par les inepties de la grotte de Lourdes, par les mensonges de la Salette, par les pratiques de la plus ridicule superstition. »

Ainsi parle le Siècle, et il n'est pas le seul, car le mot d'ordre est donné et la campagne recommence plus violente contre le clergé, de nouveau dénoncé aux fureurs populaires. Depuis l'officier Topin, qui rédige le Courrier de France, et l'officier la Bédollière, qui recueille dans le National les larmes